

Coûts et financement des études pour les étudiants de l'Union européenne

Voici quelques informations utiles pour bien préparer votre année académique dans notre Haute Ecole.

Votre budget

En plus des frais d'inscription, le budget étudiant dépend principalement du type de logement choisi et du style de vie. La différence est grande entre l'étudiant qui vit tous les jours à Bruxelles ou à Louvain-la-Neuve et celui qui rentre chez ses parents tous les week-ends.

Voici une estimation d'un budget mensuel type à prévoir pour une année académique de 10 mois. En plus des frais d'inscription, vous devez prévoir :

- votre Logement : 350 € (au minimum)
- votre nourriture : 300 €
- vos transports : abonnement annuel Stib (Bruxelles – de 25 ans 120 €/an + de 25 ans 499 €/an)
- vos frais fournitures, syllabi, matériel : 35 € (350 € par année académique).
- vos soins de santé et hygiène : 30 €
- vos vêtements et équipement éventuel : 70 €
- vos loisirs, sports, culture : 45 €

Un budget mensuel d'au moins 900 € est à prévoir pour mener une vie décente à Bruxelles ou Louvain-la-Neuve.

Votre logement

Une garantie de deux mois de loyer est habituellement demandée à la signature du contrat de location de votre logement.

Le financement de vos études

Les étudiants de l'Union européenne dont les parents n'ont pas de revenus en Belgique ne peuvent prétendre à une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En Belgique, les aides au logement n'existent pas.

Les étudiants européens peuvent obtenir une bourse dans leur pays d'origine pour effectuer leurs études en Belgique.

Votre santé

Les étudiants issus de l'Union Européenne doivent se munir de leur carte de santé européenne. Avec cette carte, ils peuvent s'affilier à une mutuelle afin de bénéficier d'une couverture médicale, qui prendra en charge une grande partie de leurs frais médicaux, pharmaceutique et d'hospitalisation. C'est une démarche obligatoire.

Travail

Les étudiants issus d'un pays de l'Union européenne peuvent travailler en Belgique. Voici le lien du service public fédéral, emploi, travail et concertation sociale qui vous donnera toutes les informations utiles : <http://www.emploi.belgique.be>